

consacré au service de transport des handicapés appelé Handi-Transit, qui en était à sa deuxième année d'activité. Ce service fonctionne sur les parcours existants et fait des arrêts occasionnels pour faire monter des personnes handicapées lorsque c'est possible.

Par le truchement du ministère de la Voirie, la province a accordé des subventions d'exploitation directes de \$8.69 millions à Winnipeg, \$292,264 à Brandon, \$50,859 à Thompson et \$40,250 à Flin Flon, pour les aider à couvrir les déficits d'exploitation des transports en commun. Elle a accordé \$110,746 à Brandon pour l'achat d'autobus.

Saskatchewan. Le ministère de la Voirie et des Transports fournit de l'aide technique et financière aux administrations urbaines pour leur permettre d'améliorer et d'élargir les services de transport par des études sur les transports, la construction de routes, l'amélioration des services ordinaires de transport en commun et l'organisation des services de transport spéciaux à l'intention des personnes handicapées. Au cours des six dernières années, le ministère a consacré plus de \$10 millions aux services de transport en commun et assumé 50% du coût de 125 nouveaux autobus destinés à Regina, Saskatoon, Moose Jaw et Prince-Albert. Une subvention de trois cents par voyageur a été versée aux personnes qui utilisent les autobus urbains. Le ministère acquitte également 75% du coût de construction des abribus, et pour aider les villes à élargir et améliorer leur réseau routier il a versé plus de \$30 millions au cours des six dernières années.

Une initiative importante a été prise afin d'améliorer le transport des personnes handicapées dans les villes de Regina, Saskatoon, Estevan, Yorkton, Swift Current, Prince-Albert, Rosetown, Moose Jaw et Wynyard. Le ministère absorbe 75% du coût d'achat des autobus spéciaux et 50% du déficit d'exploitation. La gestion des services relève de fonctionnaires locaux.

Le télébus offre un service de transport de porte à porte dans certaines zones de Regina et un service de liaison du même genre avec le réseau de transport régulier pour les déplacements inter-zones. Récemment, le ministère a participé à un programme à frais partagés avec le gouvernement fédéral et les villes de Battleford et North Battleford, en vue d'intégrer un service de taxis partagés et un service d'autobus à parcours fixe. Ce projet de démonstration d'une durée prévue de deux ans pourrait avoir des effets considérables pour d'autres centres moins peuplés de la Saskatchewan. Le service de taxis partagés est plus souple qu'un service régulier d'autobus et moins coûteux qu'un service de taxis partagés exclusivement. Des véhicules spéciaux offriront également des services utiles aux personnes handicapées.

En 1978-79, un programme d'aide aux services ruraux de transport en commun a été mis sur pied afin de permettre aux petites agglomérations rurales d'organiser et de gérer des services de transport locaux à destination des centres régionaux ou des parcours d'autobus déjà établis. Le programme s'adresse aux agglomérations de 200 habitants ou plus, mais de plus petites localités seront également admissibles si elles se situent sur un parcours projeté. Trois projets étaient en cours en 1979, et 41 agglomérations sont admissibles; 19 autres localités ayant une population inférieure à 200 habitants se situent sur des parcours projetés.

Il existe en Saskatchewan deux catégories de services publics de transport par autobus, un service à horaire fixe exploité par des transporteurs d'envergure sur une base d'autofinancement d'une part, et un service à horaire fixe à l'intention des petites agglomérations exploité par des fonctionnaires locaux avec l'appui du gouvernement provincial d'autre part; l'aide financière comprend la prise en charge de la totalité du déficit d'exploitation. Lorsque le service aura atteint toute son ampleur, environ 20,000 résidents de la Saskatchewan bénéficieront pour la première fois d'un service public de transport par autobus.

Alberta. En 1974, l'Alberta a annoncé une politique d'aide aux transports urbains comprenant un programme de \$400 millions échelonné sur une période de six ans. Cette aide devait servir aux municipalités pour la recherche, la planification et le développement concernant le réseau routier urbain et les services publics de transport en commun. Les programmes mis sur pied comprenaient: la recherche et le développement, des subventions d'équipement aux transports en commun, des subventions destinées à